OCOM C130.05 – ASSISTER À UN SPECTACLE AÉRIEN DE LA RÉGION

1. **Rendement** : Assister à un spectacle aérien de la région

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision,

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Normes** : Le cadet doit assister à un spectacle aérien local, y compris :

   a. identifier différentes composantes de l'aviation;

   b. promouvoir la compréhension des communautés d'aviation civile et militaire.

4. **Points d'enseignement :** Les éléments suivants doivent être identifiés, y compris :

   a. l'emplacement des principaux composants d'un aérodrome,

   b. le type d'aéronef vu (militaire, civil ou des cadets),

   c. les principaux composants d'un avion,

   d. l'utilisation de l'alphabet phonétique durant les communications,

   e. l'histoire locale de l'aviation, y compris :

      (1) les personnages significatifs de l'aviation de la région,

      (2) les événements aériens significatifs de la région;

   f. les carrières possibles de l'aviation qui sont représentées au spectacle aérien, et

   g. si les Snowbirds sont présents :

      (1) le type d'aéronef (jet CT-114 Tutor de Canadair),

      (2) le nom officiel,

      (3) le nombre d'aéronefs dans l'équipe,

      (4) les pilotes et les techniciens dans l'équipe,

      (5) des faits intéressants au sujet de leur performance.

5. **Durée** :

   a. Excursion : 180 min

   b. Durée totale : 180 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification :** L'excursion a été choisie pour cette leçon afin de renforcer les connaissances sur l'aviation et les aéronefs dans un environnement réel.

7. **Documents de référence :** Aucun.

8. **Matériel d'instruction :** Aucun.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

    a. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cet OCOM.

    b. Le personnel de l'escadron de cadets doit déterminer l'itinéraire que les cadets doivent suivre pendant le spectacle aérien. Le guide de la visite ou l'instructeur de l'escadron doit mentionner les éléments décrits aux points d'enseignement.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PG-002/A-CR-CCP-801-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.